



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Présent(e)s :

~~Monsieur Christian Badot, Monsieur Philippe Mattart, Madame Christine Bodart, Madame Martine Dieudonne-Olivier, Monsieur Hugues Doumont, Madame Nathalie Elsen, None Natacha François, Monsieur Kévin Goosens, Madame Florence Halleux, Madame Caroline Lomba, Monsieur Damien Louis, Madame Cassandra Luongo, Monsieur Christian Mattart, Madame Marie-Christine Manguit, Monsieur Philippe Rasquin, Monsieur Eddy Sartori, Madame Marie-Luce Seressia, Monsieur Etienne Sermon, Madame Rose Simon-Castellan, Monsieur Jawad Tafrata, Madame Françoise Tarpataki, Madame Gwendoline Williquet, Conseillers;~~  
Monsieur Benjamin Costantini, Monsieur Vincent Sampaoli, Monsieur Guy Havelange, Madame Françoise Leonard, Madame Elisabeth Malisoux, Échevins;  
Madame Sandrine Cruspin, Présidente du CPAS;  
Monsieur Claude Eerdeken, Bourgmestre;  
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général;

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

---

**8.2 OBJET : SCLAYN : rue Docteur Parent - Démolition et reconstruction d'un complexe buvette/vestiaire pour le football de SCLAYN (Ville d'ANDENNE) et d'un espace multi sports à SCLAYN (RSCA) - Dossier avant-projet INFRASPORT**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (ci-après CDLD) ;

Vu le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2015, relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Considérant la volonté des instances communales de démolir et de reconstruire un complexe buvette/vestiaire pour le football à SCLAYN ;

Vu la désignation du bureau d'architecture CARION à titre d'auteur de projet ;

Vu le dossier administratif comprenant l'ensemble des pièces pertinentes à transmettre dans le cadre de cette demande de subside ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Conseil Communal par laquelle ce dernier a marqué son accord sur la demande de subside et le formulaire de recevabilité à introduire auprès d'INFRASPORT ;

Vu le dossier établi par l'auteur de projet (bureau d'architecture CARION), comprenant les plans, l'estimatif ainsi que des vues 3D ;

Vu son inscription au PST sous l'action A.46 ;

Considérant l'estimatif établi au montant de 1.290.047,18 euros HTVA ;

Considérant qu'il est de bonne administration et de bonne économie de marquer accord sur la proposition d'avant-projet pour la demande de subside ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article 1er :**

De marquer un accord, dans le cadre de la demande de subside à INFRASPORTS, sur l'avant-projet établi par l'auteur de projet (Bureau CARION). Ledit document est annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante et être transcrit à sa suite au registre des procès-verbaux.

**Article 2 :**

Le devis estimatif, établi au montant de 1.290.047,18 € euros HTVA, est approuvé.

Le subside escompté s'élève à 60%.

**Article 3 :**

De charger la DST d'exécuter la présente décision consistant à transmettre le dossier à INFRASPORTS.

*Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.*

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS